

Réunion du 12 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 80

Nombre de votants : 88

L'an deux mille seize, le douze décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Jean-Noël PEDEUROUR (suppléant de Mme Bénédicte ALCETEGARAY), David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Marc CAUHAPE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Marie-Luce MUSEL, Catherine LEYGUES, Patrick PEYRE-POUTOU, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN (pouvoir à M. Didier REY), Michel JESER, Albert LASSERRE-BISCONTE, Anthony BERBEL, Emmanuel HANON (pouvoir à M. Marc CAUHAPE), Jacqueline LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. Patrick PEYRE-POUTOU), Fabien LARRIVIERE (pouvoir à Mme Marie-Luce MUSEL), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Patrice LAURENT), Bernard MELIANDE (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Bernadette PRADA (pouvoir à M. Dominique LALANNE), René LACABE, Franck VIREBAYRE-GASTON, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrice LAURENT.

RAPPORT N° 1 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Yves SALANAVE-PÉHÉ

Pour ce budget primitif 2017, les choix qui vous sont proposés sont :

- une prévision de baisse des taux de fiscalité, contrepartie de la mise en place d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur tout le territoire.
- un effort particulièrement important pour contenir les dépenses de personnel et les subventions aux associations de la collectivité.

- un maintien de la prise en charge du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) par la collectivité à la hauteur de celle proposée et votée en juin 2016 (2 740 030 €).
- un recours à l'emprunt de 2 M€ qui permet de conserver un niveau d'investissement correct et ne dégrade pas notre capacité de désendettement.

Ces choix sont déclinés en suivant dans la présentation précise des sections de fonctionnement et d'investissement du BP 2017.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2017 enregistrent les transferts liés à la fiscalité déchets. Suite à l'instauration de la TEOM, la subvention d'équilibre auparavant versée au budget annexe déchets n'est pas budgétée en 2017 (-3,3 M€) et les attributions de compensation versées aux communes sont majorées afin qu'elles puissent diminuer leurs taux d'imposition.

A – DEPENSES :

▪ Les charges à caractère général

Elles s'élèvent à 9 662 167 € soit **une hausse de 4 %** par rapport au budget primitif 2016. Ce budget intègre le réseau des pépinières d'entreprises Eurolacq en dépenses et en recettes.

▪ Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 16 928 966 € soit **une progression de 2,3 %** par rapport au budgeté 2016. Ce chapitre comprend ainsi entre autres :

- Le non remplacement de 7 agents partant à la retraite fin 2016 et durant l'année 2017 : -190 000 €,
- La diminution du recours à des agents contractuels pour remplacement maladie : - 200 000 €,
- Le surcoût de l'intégration des emplois d'avenir arrivant au terme de leur contrat de 3 ans en 2016 : 50 000 €,
- L'impact des évolutions des taux de cotisation retraite (poursuite du rattrapage du privé) : 50 000 €,
- Le transfert des postes de l'association Eurolacq Entreprises et du pays d'Art et d'Histoire en année pleine : 277 000 €,
- L'évolution du point d'indice +1,2% : 180 000 €,
- Le glissement vieillesse technicité : 160 000 €,
- L'impact de l'application du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et évolution du régime indemnitaire : 60 000 €.

▪ Les atténuations de produits

Ce chapitre s'élève au total à 15 177 849 €. Il se décompose ainsi :

- La prévision pour les attributions de compensation versées aux communes est calculée en prenant en compte la majoration des attributions de compensation suite au transfert de la fiscalité déchets. En effet, avec l'instauration de la TEOM, la majoration des attributions de compensation permettra aux communes de baisser leurs taux communaux.
- La contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : la somme de 2 740 030 € inscrite au budget correspond à la prise en charge du FPIC voté en juin 2016 par la communauté de communes de Lacq Orthez. La notification du FPIC 2017 interviendra en juin 2017.
- La convention de reversement avec la communauté de communes de Salies de Béarn pour un montant prévisionnel de 32 000 €.
- Les autres charges de gestion courante (indemnités des élus, contingents et participations obligatoires, subventions aux organismes publics et privés)

Elles représentent 4 298 561 €. Ce chapitre est en baisse de 3,65 %.

Les postes composant ce chapitre sont les suivants :

- 1 315 000 € pour la contribution au SDIS,
- 226 000 € pour les indemnités et formations des élus,
- 220 000 € pour la prise en charge des transports scolaires (remboursement au conseil départemental des transports par commune),
- 41 000 € pour la participation de la communauté au budget annexe Pays d'art et d'histoire,
- 2 489 561 € pour les participations aux organismes publics et les subventions aux associations,
- 7 000 € de crédit pour des créances en non-valeur.

▪ **Les charges financières**

La prévision pour les intérêts de la dette s'élève à 1 013 000 €.

▪ **Les charges exceptionnelles**

Elles se décomposent ainsi :

- les aides financières aux étudiants : 140 000 €,
- des charges exceptionnelles : 13 000 €.

B – RECETTES :

Les recettes de fonctionnement 2017 enregistrent les mouvements liés à l'instauration d'une fiscalité déchets étendue à l'ensemble du territoire. La fiscalité communautaire est en baisse et les attributions de compensation négatives sont impactées également.

▪ **Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations de personnel)**

Ce chapitre est en baisse : - 80 000 € correspondant à la fin des remboursements pour les contrats d'avenir et baisse de 180 000 € en prévision de la fin des remboursements liés à notre assurance pour les risques statutaires du personnel.

▪ **Les recettes des services et du domaine**

Elles s'élèvent à 2 359 796 €. Elles sont en hausse de 9,37% et se décomposent comme suit :

- Recettes de la base de loisirs : 45 000 €,
- Recettes des crèches : participations des parents : 306 000 €,
- Les mises à disposition de personnel : 1 801 000 € (dont 1,735 M€ pour le budget annexe déchets),
- Autres produits d'activités : 27 000 € (transport à la demande, cyber-bases, gens du voyage),
- Redevances pour l'entretien des espaces verts : 98 100 €,
- La participation de la commune de Mourenx aux frais de fonctionnement du MIX : 51 196 €,
- La recette provenant du réseau des pépinières pour le volet formation : 31 500 €.

▪ **Les impôts et taxes**

Le budget primitif 2017 est construit à partir d'une baisse de la fiscalité communautaire et une augmentation des bases de 1 % pour la CFE, de 2 % pour la taxe d'habitation et 0 % pour la taxe foncière bâti et non bâti.

Le panier fiscal total atteint **33,4 M€** ; il est composé de :

- La fiscalité des ménages (taxes foncières et d'habitation) et la cotisation foncière des entreprises qui représentent 16,27 M€ soit 48,69 % du panier.
- La prévision pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est en hausse (+ 508 304 €) d'après les éléments communiqués par la DGFIP. Elle représente 3,9 M€ soit 11,68 % du panier.

- La taxe sur les surfaces commerciales et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux qui représentent un total de 1,47 M€ ; montant identique à 2016 ; soit 4,42 % du panier.
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (dotation de l'Etat pour compensation de la perte de taxe professionnelle) : 11,77 M€ soit 35,21% du panier.

D'autres produits :

- La taxe de séjour : 20 000 € (versement d'une partie en dépense).
- Les attributions de compensation négatives : 278 526 €.
- La redevance des mines : 520 000 €.
- Les droits de place : 16 050 €.

▪ **Les dotations, subventions et participations**

Ce chapitre s'élève à 11,67 M€. Il est en baisse de 4,87 %.

Il intègre la dernière composante de compensation de la suppression de TP, à savoir la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) d'un montant de **6,9 M€** en 2017 (identique à 2016).

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) comprend 2 parts :
 - La dotation d'intercommunalité : **à partir de 2017, cette recette n'existe plus pour la communauté de communes, celle-ci devient même contributrice pour un montant estimé à 163 809 €.**
 - Une dotation de compensation variant en fonction du taux national d'évolution fixé par le comité des finances locales pour la part correspondant à la compensation de la suppression de la « part salaires » de la TP au sein de la dotation forfaitaire prévue à hauteur de 3 156 583 € (estimation haute).
- **Les compensations des exonérations fiscales** : depuis la réintégration de la fiscalité ménages, l'Etat reverse des compensations liées aux exonérations accordées pour la cotisation foncière des entreprises, la taxe foncière et la taxe d'habitation. C'est sur cette enveloppe que notre contribution au redressement des finances publiques devrait être prélevée : soit une enveloppe de 273 910 € prévue en 2017.
- **Les subventions et participations de fonctionnement** versées par divers organismes et collectivités représenteront 1 291 140 € en 2017.

▪ **Les produits de gestion courante**

Ce chapitre enregistre les revenus des bâtiments à hauteur de 831 713 € en 2017 dont 190 000 € de loyers provenant des pépinières.

▪ **Les produits exceptionnels**

L'inscription en produits exceptionnels s'élève à 2 643 762 €. Elle correspond à la prévision budgétaire d'une partie de la recette suite au contentieux avec l'Etat. Cette somme sera réajustée lors de la reprise du résultat reporté au budget supplémentaire 2017.

La section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement global de 4 647 353 € dont 4 000 000 € pour les dotations aux amortissements et 647 353 € pour le virement destiné à la section d'investissement.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le financement de la section d'investissement se décline comme suit :

- Subventions attendues : 3 291 949 €
- Le fonds de compensation de la TVA : 2 500 000 €
- Dotations aux amortissements et opérations d'ordre : 4 000 000 €
- Emprunt prévisionnel : 2 000 000 €

- Virement de la section de fonctionnement :647 353 €

Soit un total de recettes attendues de 12 439 302 €

Le capital de la dette s'élève à **2 857 000 €**.

Le disponible pour les opérations d'investissement y compris les fonds de concours s'élève donc à 9 582 302 €.

Lors du séminaire budgétaire du 21 novembre 2016, les opérations retenues ont été présentées en détail, en voici la synthèse :

- **Pôle Aménagement du Territoire 6 288 300 €**
 - Voirie 3 860 000 €
 - Eclairage public 920 000 €
 - Garage – magasin (matériel)..... 509 000 €
 - Espaces verts 310 000 €
 - Bâtiments 236 000 €
 - Urbanisme 153 300 €
 - Aménagement numérique..... 300 000 €
- **Pôle Développement économique 1 910 000 €**
 - Développement économique 900 000 €
 - Animation et aides aux entreprises 150 000 €
 - Commerce et Artisanat..... 86 928 €
 - Foncier et Agriculture 395 072 €
 - Tourisme 378 000 €
- **Pôle Animation du territoire 151 102 €**
 - Enfance 10 500 €
 - Habitat 129 102 €
 - Transport urbain..... 6 500 €
 - Mix 5 000 €
- **Pôle Ressources 875 900 €**
 - Fonds de concours 700 000 €
 - Informatique 155 900 €
 - Communication 20 000 €
- **Pôle Environnement 357 000 €**
 - Aides aux particuliers 220 000 €
 - Aides aux communes 115 000 €
 - Aides aux logements communaux 22 000 €

Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (DEPENSES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2017	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2017
Total des dépenses	51 880 896,00	51 880 896,00
011 - Charges à caractère général	9 662 167,00	9 662 167,00
012 - Charges de personnel	16 928 966,00	16 928 966,00
014 - Atténuation de produits	15 177 849,00	15 177 849,00
65 - Autres charges de gestion courante	4 298 561,00	4 298 561,00
66 - Charges financières	1 013 000,00	1 013 000,00
67 - Charges exceptionnelles	153 000,00	153 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	647 353,00	647 353,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 000 000,00	4 000 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2017	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2017
Total des recettes	51 880 896,00	51 880 896,00
013 - Atténuation de charges	109 000,00	109 000,00
70 - Produits des services	2 359 796,00	2 359 796,00
73 - Impôts et taxes	34 259 992,00	34 259 992,00
74 - Dotations, subventions, participations	11 676 633,00	11 676 633,00
75 - Autres produits de gestion courante	831 713,00	831 713,00
77 - Produits exceptionnels	2 643 762,00	2 643 762,00

SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2017	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2017
Total des dépenses	12 439 302,00	12 439 302,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 857 000,00	2 857 000,00
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	355 392,00	355 392,00
204 - Subventions d'équipement versées	1 470 030,00	1 470 030,00
21 - Immobilisations corporelles	1 738 700,00	1 738 700,00
23 - Immobilisations en cours	6 018 180,00	6 018 180,00

SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2017	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2017
Total des recettes	12 439 302,00	12 439 302,00
10 - Dotations, fonds divers, réserves	2 500 000,00	2 500 000,00
13 - Subventions d'investissement	2 899 075,00	2 899 075,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	2 000 000,00
27 - Autres immobilisations financières	392 874,00	392 874,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	647 353,00	647 353,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 000 000,00	4 000 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte les chapitres du budget primitif principal 2017 comme suit : chapitre 011, 014, 65, 66, 67, 023, 042 (88 voix pour), chapitre 012 (87 voix pour et 1 abstention) des dépenses de la section fonctionnement, chapitres 013, 70, 73, 74, 75 77 (88 voix pour) des recettes de la section fonctionnement, chapitres 16, 20, 204, 21, 23 (88 voix pour) des dépenses de la section investissement et chapitres 10, 13, 16, 27, 021, 040 (88 voix pour) des recettes de la section investissement.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSTAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/12/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/12/2016